



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2008

Révision: 27.08.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** SANITERPEN INSECTICIDE POUDRE
- **Emploi de la substance / de la préparation** Insecticide
- **Producteur/fournisseur:**
ACTION PIN
Route André Dupuy
B.P.30
F-40260 CASTETS
FRANCE
Tél.: 33-(0)558550700
Fax: 33-(0)558550707
isabelle.dulon@action-pin.fr
- **Service chargé des renseignements:** Commercial
- **Renseignements en cas d'urgence:** I.N.R.S. 01 45 42 59 59

2 Identification des dangers

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Insecticide naturel en poudre.

- **Composants dangereux:**

	pipéronyl butoxide	N; R 50/53	[0 -2,5]%
CAS: 8003-34-7 EINECS: 232-319-8	pyréthrines et pyréthroides	Xn; R 20/21/22	[0-2,5]%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2008

Révision: 27.08.2008

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE POUDRE

(suite de la page 1)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
Mousse
Poudre d'extinction
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau
- **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**
Gaz/vapeurs irritants.
- **Équipement spécial de sécurité:** Équipement de protection individuel.
- **Autres indications:** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Porter un vêtement de protection individuelle.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:** Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
- **Indications supplémentaires:**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- **Température maximale de stockage:** < 35°C
- **Température minimale de stockage:** > 5°C

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**
Pyrèthrines : VME mg/m³ = 5
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2008

Révision: 27.08.2008

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE POUDRE

(suite de la page 2)

- **Protection respiratoire:** Masque à poussière
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:** Pas nécessaire.
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme:	Poudre
Couleur:	Blanc-jaune pâle
Odeur:	Pin

- **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.

- **Point d'éclair:** Non applicable.

- **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

- **Densité à 20°C:** 0,7 g/cm³

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Insoluble

- **valeur du pH:** Non applicable

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses:** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Gaz/vapeurs irritants

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**
- **Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:**
Aucune évaluation toxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

(suite page 4)

F

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2008

Révision: 27.08.2008

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE POUDRE

(suite de la page 3)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irritation possible par contact avec la peau.
- **des yeux:** Irritation possible par contact avec les yeux.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Mobilité et potentiel de bio-accumulation:** Solubilité avec l'eau:insoluble
- **Effets écotoxiques:**
- **Toxicité aquatique:** Toxique pour les organismes aquatiques.
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Indications générales:**
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Bien vider et bien rincer;rendre inutilisable.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 9 Matières et objets dangereux divers.
- **Code danger:** M7
- **No ONU:** 3077
- **Etiquette de danger:** 9
- **Désignation du produit:** oxyde de 2-(2-butoxyethoxy)éthyle et de 6-propylpiperonyl; pyréthrines et pyréthroides

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**

- **Classe IMDG:** -
- **No ONU:** -
- **Label:** -
- **Groupe d'emballage:** -
- **No EMS:** -

(suite page 5)

F

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2008

Révision: 27.08.2008

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE POUDRE

(suite de la page 4)

· **Polluant marin:** Non

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

· **Classe ICAO/IATA:** -

· **No ID ONU:** -

· **Label** -

· **Groupe d'emballage:** -

15 Informations réglementaires

· **Marquage selon les directives CEE:**

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques. Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· **Phrases R:**

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Phrases S:**

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- 20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- 24 Éviter le contact avec la peau.
- 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

· **Prescriptions nationales:**

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

nomenclature des installations ICPE :
rubrique ICPE n°1173:stockage et emploi de produits dangereux pour l'environnement et toxiques pour les organismes aquatiques

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

620

· **Phrases R importantes:**

- 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Service établissant la fiche technique:** Marketing

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Les astérisques sur le côté gauche indiquent qu'il y a eu une modification dans le paragraphe depuis la dernière version.

Mise à jour selon la Directive 2001/58/CE

F

